



LOGNE ET GRAND-LIEU

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2016 –2017
Accueil Périscolaire et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
Corcoué sur Logne

COORDONNEES DES RESPONSABLES LEGAUX :

EN MAJUSCULES	Responsable légal 1	Responsable légal 2
NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
TEL PERSONNEL		
TEL PROFESSIONNEL		
COURRIEL		

ENFANTS CONCERNES :

NOM et PRENOMS DES ENFANTS	DATE DE NAISSANCE	SEXE	CLASSE

J'autorise les personnes suivantes à amener/récupérer mon ou mes enfants(s) le matin/le soir après l'accueil :

NOM.....PRENOM.....TELEPHONE.....

NOM.....PRENOM.....TELEPHONE.....

NOM.....PRENOM.....TELEPHONE.....

J'autorise l'association à prendre en photo, à filmer mon enfant dans le cadre des activités proposées et permet sa diffusion dans différentes publications y compris internet : oui non

FACTURATION :

Facturation par mail oui non

Élément obligatoire avec un justificatif daté du mois en cours :

N° allocataire CAF ou MSA : Quotient Familial CAF :€

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de l'ALSH (Centre de loisirs)

Date :

Signature des parents :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Tourner la page

**ACCUEIL PERISCOLAIRE** **Accueil régulier fixe (calendrier identique toute l'année)**

Cochez les créneaux horaires et jours de présence de vos enfants selon l'accueil dont vous avez besoin

	LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	
SEMAINE PAIRE	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR	MATIN	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
Enfant :									
Enfant :									
Enfant :									
SEMAINE IMPAIRE	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR	MATIN	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
Enfant :									
Enfant :									
Enfant :									

 Accueil régulier modulable (calendrier changeant chaque semaine)

Remplir à la semaine le planning défini par le CPIE disponible à l'accueil périscolaire, téléchargeable sur le site internet de la commune, sur le site du CPIE 48 heures avant l'accueil de l'enfant.

 Accueil occasionnel/exceptionnel**ALSH Mercredi** **Accueil régulier (calendrier fixe toute l'année)**

JOUR	Repas	Après-Midi	Péri-Centre
MERCREDI			
Enfant :			
Enfant :			
Enfant :			

 Accueil selon planning

Remplir à la semaine le planning défini par le CPIE disponible à l'accueil périscolaire, téléchargeable sur le site internet de la commune, sur le site du CPIE une semaine avant l'accueil de l'enfant.

ALSH Vacances scolaires

- Accueil utilisé pendant les petites vacances
- Accueil utilisé pendant les grandes vacances
- Accueil non utilisé

MODALITES D'INSCRIPTION RELATIVES A L'ENSEMBLE DES ACCUEILS

Un bulletin d'inscription est à remplir en fin d'année scolaire, pour l'année suivante. Cette fiche d'inscription est à retourner sur les temps de permanence indiqués sur le dossier unique.

Pour tous renseignements concernant les modalités d'accueil et ou d'inscription, s'adresser aux heures d'ouvertures du périscolaire au 02 40 31 15 03 ou au 06-02-64-23-07 numéro de la responsable de l'accueil.

Cette fiche d'inscription est valable pour les temps d'accueil périscolaire-ALSH mercredi et ALSH grandes et petites vacances.

Pour les nouveaux arrivants, ou accueils ponctuels il est possible de remplir un dossier en cours d'année. Les inscriptions pourront être closes par le CAPL/CPIE en cours d'année, si les effectifs dépassent le nombre d'enfants légal autorisé.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Horaires :

L'accueil est ouvert durant le temps scolaire les :

LUNDI –MARDI- MERCREDI (matin)- JEUDI – VENDREDI :

Le matin de **7h15 à 9h**

L'après-midi de **16h30 à 18h45**

ALSH Mercredi

ALSH Vacances scolaires

Fonctionnement :

Un petit déjeuner sera proposé avant 8 heures,

Un goûter sera servi avant 17 heures.

Les animateurs prennent les enfants en charge à partir de 7h15 et les accompagnent jusqu'à l'école pour le début des cours. Le soir : les animateurs se rendent à l'école à la sortie des cours pour amener les enfants dans le local périscolaire.

Une fiche de présence des enfants accueillis en accueil périscolaire sera communiquée au directeur de l'école et à la commune.

Les animateurs seront un relais indispensable entre les parents et les enseignants pour communiquer toutes informations pratiques sur l'enfant

Toutes les activités proposées aux enfants s'inscrivent dans un projet éducatif et pédagogique.

Responsabilité :

En dehors des ouvertures de l'accueil périscolaire, les enfants ne sont pas sous la responsabilité des animateurs. Il est donc demandé aux parents de bien respecter les horaires d'ouverture et de fermeture en dehors desquels les portes seront fermées. En cas de non reprise de l'enfant à l'heure de fermeture, la directrice/teur cherchera à joindre la famille ou les personnes habilitées. Il en est de même pour un enfant non inscrit qui franchirait les portes de l'accueil.

Au cas où l'enfant quitterait seul l'accueil périscolaire, les parents doivent signer une décharge déclinant toute responsabilité vis à vis du CAPL/CPIE. Il en est de même lorsqu'une personne non déclarée dans la fiche d'inscription vient récupérer votre enfant.

La responsabilité de l'équipe d'animation ne saurait être engagée en cas de perte ou de détérioration de tout objet de valeur. Pour chaque enfant, une Fiche Sanitaire est obligatoire, celle-ci donne les informations nécessaires en cas de soins urgents.

Assurance :

Une assurance est contractée par le CAPL au titre de sa responsabilité civile générale, c'est-à-dire : responsabilité civile de tous les enfants et adultes participant au fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Une cotisation annuelle (année civile) s'élevant à 15 euros vous sera facturée en janvier (elle apparaîtra sur votre facture). Cette cotisation permet à tous les membres de votre famille d'accéder gratuitement aux animations, sorties, aux ateliers proposées par le CPIE (sauf participation complémentaire demandée). Elle compte aussi comme cotisation pour vos ados (I2A).

Recommandations particulières :

Pour toutes modifications du planning, prévenir impérativement les animatrices/teurs de la venue ou de l'absence de l'enfant 48 heures à l'avance, pendant les horaires d'ouverture du périscolaire au : 06 43 01 03 69 ou au 02 40 31 15 03. Si ce délai n'est pas respecté, la directrice se verra le droit de refuser l'inscription de l'enfant

Dans l'intérêt de l'enfant et pour des raisons de sécurité l'enfant ne pourra être confié à une personne étrangère.

Tarifs :

Les tarifs sont fixés et modulés chaque année selon le quotient familial de chaque famille (référence Quotient Familial)

Une facture est établie à la fin de chaque mois et le règlement s'effectue au plus tard un mois après l'édition de la facture.

Au-delà de 2 mois de retard de paiement, des frais de recouvrement d'un montant de 5 euros vous seront appliqués. A défaut de règlement, l'association se réserve le droit d'envisager une exclusion temporaire ou définitive de la famille.

Tout changement dans la prise en charge de votre enfant doit être signalé dans un délai de 48 heures, sans quoi il risque de ne pouvoir être accueilli en fonction des effectifs. Au-delà de 18h45, une pénalité sera facturée à hauteur de 5 euros sur votre facture.

- **(à mettre dans RI)**

Tarifification au quart d'heure. Une carte individuelle (Code barre) permettra la gestion du temps de présence des enfants.

La première demi-heure de présence du soir est forfaitaire ensuite la facturation du temps s'effectue au quart d'heure. Chaque quart d'heure entamé est dû.

Pour le matin : 7h15/7h30 (possibilité du petit-déjeuner facturé en plus)	Pour le soir : 16h30/17h00(avec goûter compris)
	17h00/17h15
7h30/7h45	17h15/17h30

7h45/8h00	17h30/17h45
8h00/8h15	17h45/18h00
8h15/8h30	18h00/18h15
8h30/8h45	18h15/18h30
8h45/9h.00	18h30/18h45

Le prix du petit déjeuner : **0,50 €** vient s'ajouter au prix de la demi-heure

Le goûter est compris dans le prix de la demi-heure

Prix au quart d'heure

Tarif allocataire CAF et MSA 44

QF	Moins de 400€	de 401 à 600	de 601 à 800	De 801 à 1000	de 1000 à 1200	plus de 1201€
Tarif au quart d'heure	0.50€	0.55€	0.59€	0.63€	0.66€	0.69€

Autres régimes : 1,55 €

Le non-paiement entraînera la radiation de l'enfant à l'accueil périscolaire.



LOGNE ET GRAND-LIEU



REGLEMENT INTERIEUR Accueil de Loisirs

Le projet Educatif

Le CAPL/CPIE s'engage, à travers son Accueil de Loisirs

- Offrir aux enfants des séjours agréables, diversifiés, soigneusement préparés, encadrés par une équipe d'animateurs qualifiés et inscrite dans une démarche pédagogique ;
- Aménager des espaces de vie qui répondent au mieux aux besoins, attentes et rythmes des enfants ;
- Considérer l'enfant comme une personne à part entière, ayant une identité propre en lui donnant la possibilité d'exprimer ses choix et ses idées pour favoriser son intégration dans la vie sociale ;
- Permettre à l'enfant d'accéder à la connaissance de son environnement (naturel-culturel-social...) pour qu'il profite et respecte le milieu dans lequel il vit.
- Relayer l'action éducative de la famille et de l'école.
- Lui permettre de/d' :
 - s'épanouir dans un environnement agréable.
 - découvrir la nature par le jeu
 - se repérer dans l'espace au travers de jeux
 - aménager des espaces de vie
 - apprendre à s'exprimer ;
 - être attentif aux autres ;
 - développer son imagination.

Pour les parents c'est : pouvoir discuter, échanger avec les animateurs, sur le déroulement des journées, sur des aspects plus personnels concernant votre enfant mais aussi émettre des suggestions qui seront écoutées et, dans la mesure du possible, prises en compte.

Habilitation
Le CAPL/

Fonctionnement

L'Accueil de Loisirs est ouvert durant les mercredis, les vacances de février, d'avril et d'octobre ainsi qu'au mois de juillet et août. L'Accueil de Loisirs est fermé durant les vacances de Noël.

Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs salariés du CAPL/CPIE Logne et Grand lieu qu'à partir du moment où l'animateur le prend en charge sur le lieu des activités. En dehors de ces conditions d'accueil, les enfants sont sous la responsabilité des parents ou d'une autre personne désignée.

Inscriptions pour les vacances:

Il est indispensable de :

- s'inscrire à l'avance : les conditions d'inscriptions sont précisées sur les plaquettes avec les horaires d'ouvertures
- remplir une Fiche Sanitaire pour l'année civile ;
- communiquer son n° d'Allocataire et Quotient Familial CAF ou MSA
- cotiser à hauteur de 15 euros pour l'association

Les absences :

Toute absence (même de quelques heures) doit être communiquée au responsable.

Les absences non justifiées ne permettront pas le remboursement de(s) journée(s) ou de(s) séjour(s). Sauf sur présentation de certificat médical.

Inscription du mercredi

L'Accueil de loisirs sera ouvert à partir de 12h

Les animatrices seront en charge d'aller chercher les enfants dans chaque école.

Vous pouvez inscrire vos enfants :

- A la demi-journée
- Au repas plus l'après midi
- ou seulement au repas de 12h à 13h30

Les inscriptions doivent se faire obligatoirement 7 jours avant le jour d'inscription souhaité.

Annulation : Les familles s'engagent à annuler l'inscription au moins 7 jours avant le jour d'inscription prévu. Au-delà de ce délai, le temps de présence initialement prévu à l'inscription sera facturé. (Journée ou demi-journée avec ou sans repas) sauf sur présentation de certificat médical.

Horaires d'ouverture

L'Accueil de Loisirs du mercredi est ouvert :

De 12h à 13h30 pour le repas (voir tarif)

De 12h à 17h30 pour la demi-journée avec repas

De 14h à 17h30 la demi-journée

L'Accueil de Loisirs pendant les vacances est ouvert :

En journée de 9h à 17h30

En demi-journée

Le matin de 9h à 12h30

L'après-midi de 14h à 17h30

L'accueil péricentre accueille vos enfants de :

Le matin de 7h30 à 9h

Le soir de 17h30 à 18h45

Les tarifs 2014/2015 :

Barème de quotients

Quotient familial	- de 400€	de 401 à 600€	De 601 à 800€	de 801 à 1000€	De 1001 à 1200€	+ de 1201€	Plein tarif
Pour Corcoué et Touvois¹							
Une demi-journée	4.50	6.00	7.00	7,50	8.50	9.50	12
une journée avec repas	9.50	12.00	14.00	15,50	16.5	18.50	22
Demi-journée avec repas	7.50	9	10	11	12	13	16
Autres Communes							
une demi-journée	7.50	9	10	10,5	11.50	12.50	16
une journée avec repas	12.50	15.00	17.50	18.50	19.50	21.50	25
Demi-journée avec repas	10.50	11.00	13.00	14.00	15.00	13.00	19

Tarif repas pour le mercredi

De 12h à 13h30 : 4.50€

Tarif Accueil Péricentre

De 7 h 30 à 9 h : 1 €

De 17 h 30 à 18 h 45 : 1 €

Possibilité de petit déjeuner avant 8 h (0,50 €)

L'ensemble des familles des communes de Corcoué sur Logne et de Touvois bénéficient d'un tarif préférentiel dû aux aides consenties par les communes

Les tarifs sont calculés en fonction des barèmes CAF ou MS

Inscription hebdomadaire (Périscolaire : 02 40 31 15 03 ; Portable : 06 43 01 03 69)



Nom(s), Prénom(s)

Lundi ... / ... / ... Matin Soir

Mardi ... / ... / ... Matin Soir

Jeudi ... / ... / ... Matin Soir

Vendredi ... / ... / ... Matin Soir

Mercredi ... / ... / ... Matin Midi Après-midi

Prévenir une semaine avant

FAIT LE ... / ... / ... SIGNATURE

Inscription hebdomadaire (Périscolaire : 02 40 31 15 03 ; Portable : 06 43 01 03 69)



Nom(s), Prénom(s)

Lundi ... / ... / ... Matin Soir

Mardi ... / ... / ... Matin Soir

Jeudi ... / ... / ... Matin Soir

Vendredi ... / ... / ... Matin Soir

Mercredi ... / ... / ... Matin Midi Après-midi

Prévenir une semaine avant

FAIT LE ... / ... / ... SIGNATURE

Inscription hebdomadaire (Périscolaire : 02 40 31 15 03 ; Portable : 06 43 01 03 69)



Nom(s), Prénom(s)

Lundi ... / ... / ... Matin Soir

Mardi ... / ... / ... Matin Soir

Jeudi ... / ... / ... Matin Soir

Vendredi ... / ... / ... Matin Soir

Mercredi ... / ... / ... Matin Midi Après-midi

Prévenir une semaine avant

FAIT LE ... / ... / ... SIGNATURE